

# RÈGLEMENT APPEL DE CANDIDATURES

## Programme « Connexion internet gratuite »

L'appel de candidatures pour le programme « connexion internet gratuite » est créé par la Fondation La Clé et se tient du 15 janvier au 5 février 2024, en collaboration avec Vidéotron, dans le but de brancher plusieurs familles sélectionnées répondant aux critères d'admissibilités du programme (ci-après « participant sélectionné »). Le participant sélectionné aura accès à un service internet gratuit (ci-après « service »), selon les modalités applicables.

## RÈGLEMENT GÉNÉRAL

### Afin d'avoir accès au service, chaque famille devra

- Être jointe par un représentant de Vidéotron par téléphone. Le participant sélectionné devra être joint dans un maximum de 3 tentatives et devra prendre connaissance du message qui lui est adressé et prendre les mesures nécessaires afin de confirmer l'acceptation du forfait internet dans les délais prescrits, à défaut de quoi il perdra sa priorité dans la liste de participants sélectionnés.

### Installation du service

- Suite à la validation et l'acceptation par les participants sélectionnés répondant aux conditions d'admissibilité du programme d'une date d'installation du service internet, ces derniers devront s'assurer de prendre toutes les dispositions nécessaires pour accueillir l'installateur.
- Dans le cas où le participant sélectionné a déjà un forfait internet avec Vidéotron, le participant sélectionné sera informé par téléphone par un représentant de Vidéotron de l'application du nouveau forfait.

### Vérifications

- Toutes les inscriptions et tous les formulaires d'acceptation peuvent être soumis à des vérifications par la Fondation La Clé. Ceux qui sont, selon le cas, incomplets, inexacts, illisibles, reproduits mécaniquement, mutilés, frauduleux, déposés ou transmis en retard, ou qui comportent un numéro de téléphone invalide ou autrement non conforme, pourront être rejetés et ne donneront pas droit aux bénéfices du programme.

### Disqualification ou modification du programme

- Toute personne participant à cet appel de candidatures ou tentant d'y participer par un moyen contraire à ce règlement et de nature à être injuste envers les autres participants (exemple : piratage informatique, utilisation de groupements de votants, utilisation d'un prête-nom) sera automatiquement disqualifiée et pourrait être transmise aux autorités judiciaires compétentes.
- Advenant le cas où le participant sélectionné déménage dans un nouveau logement n'appartenant PAS à l'Office municipal d'habitation de Montréal, la Fondation La Clé se verra dans l'obligation de retirer le participant du programme, avec effet immédiat.
- Advenant le cas où le participant sélectionné déménage dans un nouveau logement appartenant à l'Office municipal d'habitation de Montréal, il se doit d'avertir la Fondation La Clé ET Vidéotron, ce dernier pourra par la suite appliquer l'entente à la nouvelle adresse du participant sélectionné.

### Déroulement de l'appel de candidatures

- Toute tentative visant à saboter le déroulement légitime de l'appel de candidatures constitue une violation des lois civiles et criminelles. Si de telles tentatives étaient menées, La Fondation La Clé se réserve le droit de rejeter les inscriptions du participant et d'obtenir réparation en vertu de la loi.

### Identification du participant

- Aux fins du présent règlement, le participant est la personne dont le nom apparaît sur le formulaire de candidature. Le programme sera remis à cette personne dans le cas où elle est sélectionnée.

### Non transférabilité des bénéfices du programme et modification du service

- Les bénéfices du programme ne pourront en aucun cas être en totalité ou en partie transférés à une autre personne, ou échangés contre de l'argent.
- Le service pourra être modifié en ce qui a trait à la vitesse de connexion internet, moyennant le paiement, par le participant sélectionné, de la différence entre les deux forfaits.

### Limite de responsabilité – fonctionnement du forfait internet offert

- La Fondation La Clé se dégage de toute responsabilité en ce qui a trait au bon fonctionnement du service fourni par Vidéotron et des éventuels problèmes techniques en lien avec la connexion. Le participant sélectionné devra

contacter directement le service technique au **1 (877) 380-2611** ou le service à la clientèle de Vidéotron au **1-888-657-5505** (mentionner l'entente ILM (Immeuble logement multiple) du service ILM de Vidéotron Affaires).

### **Limite de responsabilité – fonctionnement de l'appel de candidatures**

- La Fondation La Clé se dégage de toute responsabilité relativement au mauvais fonctionnement de l'appel de candidatures quel qu'en soit la source, qu'il soit lié à toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication, en ce qui a trait à la perte ou à l'absence de communication réseau ou à toute transmission défectueuse, incomplète, incompréhensible ou effacée par tout ordinateur ou tout réseau, et qui peut limiter pour toute personne la possibilité de lire le règlement de participation ou l'en empêcher. Ils se dégagent aussi de toute responsabilité pour tout dommage ou toute perte pouvant être causés, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par le téléchargement de toute page Internet ou de tout logiciel ou autre et par la transmission de toute information visant la participation à l'appel de candidatures. Plus particulièrement, si l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la conduite appropriée de l'appel de candidatures est corrompue ou gravement touchée, notamment en raison de virus, de bogues, d'altérations, d'interventions non autorisées, de fraudes ou de défaillances techniques informatiques ou de toute autre cause, la Fondation La Clé se réserve le droit, sans préavis, d'annuler, de modifier, de prolonger ou de suspendre l'appel de candidatures.

### **Limite de responsabilité – réception des participations et choix des participants sélectionnés**

- La Fondation La Clé se dégage de toute responsabilité quant au choix des participants sélectionnés. Notamment, elle ne sera pas responsable des participations perdues ou en retard, y compris en raison d'un problème lié à toute défaillance ou pour quelque raison que ce soit, du site web pendant la durée du présent appel de candidatures, y compris tout dommage à l'ordinateur ou l'appareil mobile d'un participant.

### **Limite de responsabilité – situation hors contrôle**

- La Fondation La Clé n'assume aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation indépendante de leur volonté ou d'une grève, d'un lock-out ou de tout autre conflit de travail dans les établissements des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de cet appel de candidatures.

### **Modification de l'appel de candidatures**

- La Fondation La Clé se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de modifier, de suspendre, en tout ou en partie, le présent appel de candidatures, ou d'y mettre fin, de modifier les modalités du programme ou du présent règlement, notamment dans l'éventualité où il se manifeste un événement ou toute intervention humaine pouvant altérer ou influencer l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement de l'appel de candidatures comme prévu dans le présent règlement. Aucune responsabilité ne pourra lui être imputée.

### **Fin de l'appel de candidatures ou du programme**

- Dans l'éventualité où, pour quelque raison que ce soit, l'appel de candidatures devait prendre fin, en totalité ou en partie, avant la date de fin prévue au présent règlement, l'attribution pourra se faire, à la discrétion entière de la Fondation La Clé, parmi les candidatures dûment enregistrées et reçues jusqu'à la date de l'événement ayant mis fin à l'appel de candidatures.
- La Fondation La Clé n'assume aucune obligation ou responsabilité à l'égard du déploiement ou du maintien du programme ou du service, le tout étant entièrement discrétionnaire de sa part.

### **Limite de responsabilité – participation au programme**

- En participant ou en tentant de participer au programme, toute personne dégage la Fondation La Clé de toute responsabilité et de tout dommage qu'elle pourrait subir en raison de cette participation ou tentative de participation. Afin d'être sélectionnés, les participants seront tenus de signer le formulaire de participation contenant une déclaration de compréhension et de conformité au présent règlement.

### **Renseignements personnels**

- Pour permettre aux participants de participer à l'appel de candidatures, nous devons recueillir, utiliser et partager à Vidéotron des renseignements personnels à leur sujet.
- En participant à l'appel de candidatures, le participant autorise la Fondation La Clé à collecter, à utiliser et à communiquer ses renseignements personnels dans le but d'administrer l'appel de candidatures et d'attribuer le service conformément à la réglementation applicable et à la loi. En acceptant de participer au programme, sous réserve d'y avoir consenti, tout participant sélectionné autorise la Fondation La Clé à collecter, à utiliser, à diffuser et à partager, si nécessaire, son nom, son lieu de résidence (ville, province), sa déclaration relative à l'acceptation du programme, sa photographie, son image, sa voix ou autres représentations et enregistrements sur lesquels le participant sélectionné apparaît dans le cadre de l'appel de candidatures, à des fins publicitaires ou de promotion, sur quelque support que ce soit (exemples : site web de la Fondation La Clé, réseaux sociaux, etc.) ou sur tout autre support ou média, et ce, sans rémunération ni compensation de quelque nature que ce soit. Le gagnant cède les droits d'utilisation et de reproduction, en tout ou en partie, des contenus visuels qui auront été captés par la Fondation La Clé aux fins de l'appel de candidatures.

### **Propriété**

- Tous les renseignements et documents liés à l'appel de candidatures, sont et demeurent la propriété exclusive de la Fondation La Clé. Aucun de ces renseignements et documents ne sera retourné aux participants.

## Décisions

- Toute personne qui participe à l'appel de candidatures accepte de se conformer au présent règlement et aux décisions de la Fondation La Clé.
- Si un paragraphe de ce règlement est déclaré ou jugé illégal, inexécutable ou nul par une cour compétente, alors ce paragraphe sera considéré comme étant nul, mais tous les autres paragraphes demeureront applicables.
- L'appel de candidatures est assujéti à toutes les lois applicables. N. B. Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.